

Le Cardinal nous parle

M. ALFRED CHARPENTIER
8609 DE GASPE
MONTREAL



VOL. XXIX — No 5

Montréal, 6 février 1953

Dès son arrivée à Montréal, S. E. le cardinal Léger, dans deux allocutions différentes, a abordé des problèmes qui nous concernent directement. D'abord à l'église Notre-Dame, il a proposé à tous les fidèles un examen de conscience; ensuite, devant les membres du Club Richelieu, il a traité du problème social. Le Travail reproduit ces deux textes pour permettre à ses lecteurs de les méditer. Ce sont deux messages importants.

Pas de crise?

Le ministre provincial du Travail, M. Antonio Barrette, a prononcé en fin de semaine dernière, à l'Assemblée législative, un discours qui nous a fort intéressés.

Le ministre n'y développait qu'une seule idée, n'insistait que sur un point. D'après lui, et c'est ce qu'il s'appliquait à prouver, il n'y a pas, dans la province de Québec, de "crise aiguë" en matière sociale. De l'avis du ministre, la paix sociale règne au Québec en dépit de certains conflits isolés.

* * *

Que penser de ce discours?

Pour notre part, nous sommes à la fois en accord et en désaccord avec le ministre, comme nous allons l'expliquer en deux mots.

La paix sociale règne au Québec. Dans un certain sens, cela est vrai. Si l'on considère en effet que 95% environ des contrats de travail se renouvellent chaque année sans grèves; que plus de 60% se renouvellent sans recours à l'arbitrage ni même à la conciliation, on peut dire que la paix règne et que les relations patronales-ouvrières ne traversent pas de crise aiguë.

Sur ce point, il faut donner raison au ministre. Non sans noter toutefois le paradoxe de cette démonstration en Chambre. Car, voici quinze jours à peine, le premier ministre et le ministre du Travail s'époumonnaient à dénoncer les "chefs ouvriers irresponsables", les "leaders inspirés de Tim Buck et de Fred Rose", les "philo-communistes qui travaillaient à créer du désordre pour préparer l'avènement de la révolution".

N'est-ce pas étonnant ce que la situation peut changer, en quinze jours? Car ces chefs ouvriers dénoncés comme des subversifs, ce sont eux-mêmes qui négocient les contrats de travail dans la majorité des entreprises québécoises et qui contribuent à cette "paix sociale" que le ministre s'est plu à vanter la semaine dernière...

* * *

Mais il faut dire aussi en quoi nous ne sommes pas d'accord.

Car s'il n'existe pas de crise aiguë entre patrons et ouvriers, si la lutte des classes ne sévit pas chez nous, il existe tout de même une crise sociale grave.

C'est la crise de l'autorité civile qui refuse de mettre à la raison le petit nombre des employeurs antisyndicaux, qui refuse aussi d'administrer nos lois ouvrières avec l'impartialité qui s'impose.

Qui niera en effet que la Johns Manville, en 1949, et l'Associated Textiles, en 1953 (je cite deux exemples extrêmes) ne constituent une menace pour le droit d'association? Or, il s'agit bien là de cas isolés, selon l'expression du ministre, si le gouvernement acceptait de mettre à la raison ces employeurs récalcitrants. Mais quand ces gens-là peuvent menacer le syndicalisme avec la complicité facile de l'Etat, un tel fait ne constitue-t-il pas en lui-même une crise aiguë? Est-ce qu'alors la paix sociale tout entière ne se trouve pas en danger?

Le jour où M. Barrette l'aura compris, peut-être aurons-nous une paix sociale véritable. Mais aussi longtemps qu'il feint de ne pas comprendre pour rester toujours et en tous points fidèle à son chef, nous ne pouvons pas être en accord complet avec lui.

Et des discours comme celui qu'il vient de prononcer cachent une part trop importante de la vérité pour que nous les trouvions bienfaisants.

Gérard PELLETIER.

A Notre-Dame

Question à se poser

Mes Frères, vous respectez l'Eglise. Votre présence ici en ce moment en est la preuve authentique. Mais l'aimiez-vous? Pour répondre affirmativement à cette question principale vous devez au préalable exprimer votre assentiment concernant certains points qui touchent à la pratique chrétienne.

Le procédé est largement employé aujourd'hui par toutes les écoles de pédagogie. Pour fixer les traits distinctifs de l'intelligence, de la sensibilité ou de la faculté d'adaptation, on soumet le candidat à un interrogatoire et de la somme des réponses on extrait son coefficient intellectuel ou sentimental.

Tout d'abord, que pensez-vous? Oui, quel est le fond de votre pensée, de votre pensée intime, souvent inexprimée peut-être, mais qui n'en guide pas moins votre vie et inspire vos actes? Croyez-vous en Dieu? Il est si facile d'être un athée. Il suffit d'oublier Dieu. Et le fait d'en parler n'est pas toujours un signe que nous croyons en Lui. Car il y a aujourd'hui des hommes qui parlent de Dieu pour le détruire, le faire mourir; pour le reléguer dans les musées comme une momie desséchée.

Pensez-vous à Dieu comme à celui qui habite en nous et dont la présence commande à la fois le respect et l'amour? Pensez-vous à Dieu comme à la source de l'Amour et de l'espérance et êtes-vous convaincus que sans Lui, le monde devient un taudis obscur où la haine invente des tortures pour

faire disparaître tous ceux qui veulent encore croire à la bonté de ce Seigneur?

Nos responsabilités

Pensez-vous que l'homme a des responsabilités vis-à-vis de ses frères? L'Eglise condamne avec Jésus l'égoïsme et ses conséquences désastreuses dans la vie sociale. L'Eglise essaie de transformer chaque homme en rendant toujours plus distincte l'image de Dieu qui est imprimée en lui. Mais à cette figure d'enfant de Dieu a été substitué le faux portrait d'un être autonome dans sa conscience, guide incontrôlable de ses actions, irresponsable envers ses semblables, sans autre loi que celle du fait accompli et de l'assouvissement indiscipliné de ses désirs. Que pensez-vous de tout cela, Mes Frères? Croyez-vous à la puissance de la grâce divine, à la puissance de la prière, à la puissance des sacrements? Y croyez-vous aussi fermement que nos frères chrétiens, persécutés, maltraités, tués, en Chine, en Russie, en Hongrie, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie, en Pologne? Croyez-vous que le matérialisme marxiste sera toujours persécuteur et que le seul moyen efficace d'entrer en contact avec lui pour le vaincre c'est la prière et le sacrifice?

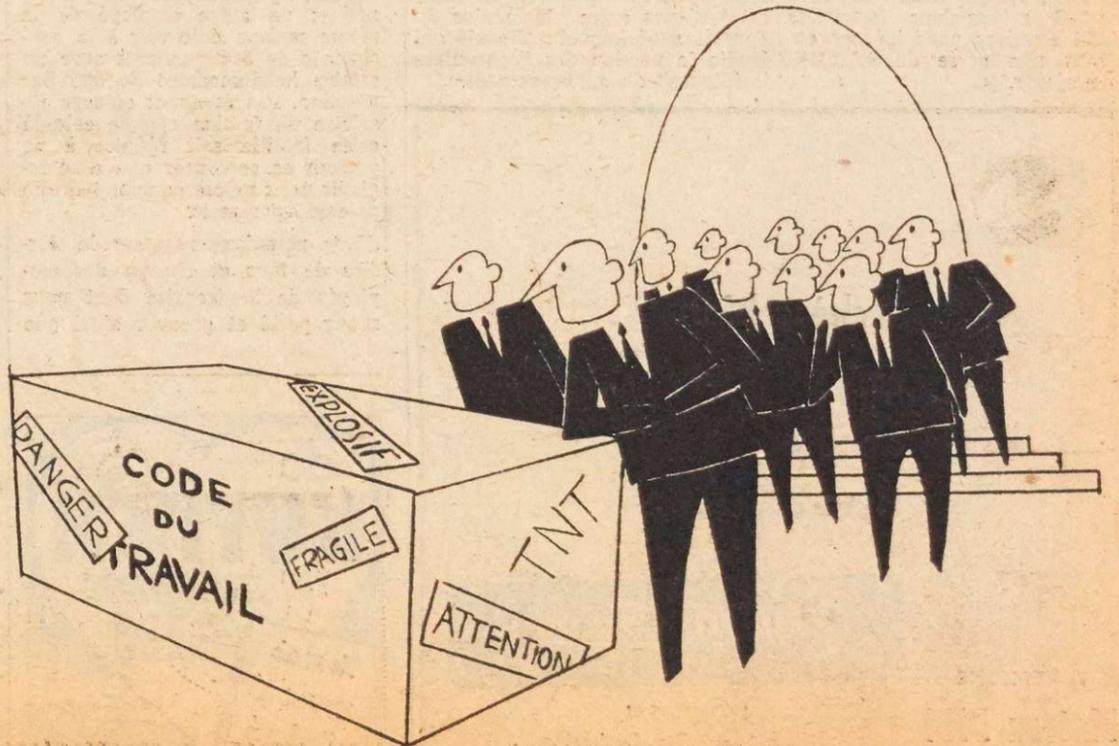
Mais d'autre part, croyez-vous que les chemins par lesquels le communisme s'avance dans le monde sont nos propres complicités mal avouées avec le sensualisme du siècle et nos retards coupables dans l'organisation d'un monde

plus conforme aux desseins du Créateur? Car selon les paroles mêmes de Pie XII: "La question sociale est indubitablement aussi une question économique; mais c'est bien plus une question concernant l'ordonnance de la société humaine et, dans son sens plus profond, une question morale et religieuse".

Penser avec l'Eglise.

Oui, mes Frères, pour aimer l'Eglise il faut penser avec l'Eglise et selon son esprit. Plusieurs croient avoir accompli leurs devoirs de catholiques parce qu'ils le disent, mais leurs actes sont un démenti de leurs affirmations. L'Eglise ne vit pas dans leur cœur et ils ne vivent pas dans le sein de l'Eglise. Aussi ils n'ont pas le courage de lutter pour l'avènement du Royaume de Dieu sur la terre. Les plaies sociales qui gangrènent la famille et l'Etat parce qu'elles sont des attentats à la loi de Dieu, tels le divorce, l'intempérance, la luxure, l'obscénité dans la littérature, sont pour eux des aspects de la liberté de conscience et de la liberté de presse. Des déviations de l'esprit qui sont, en bien des cas, des manifestations de l'orgueil et que les Papes ont stigmatisées, condamnées et réprouvées, demeureront pour eux des programmes d'action et ils s'érigent en réformateurs de l'Eglise. Oublient-ils que, pour accomplir une oeuvre conforme à l'Eglise de Dieu, il faut être un envoyé de l'Eglise c'est-à-dire un envoyé du Christ lui-même? La recherche d'un ordre social chrétien, conforme aux principes de la justice et de la charité, ne doit pas être l'occasion de luttes où la haine devient le mobile des actions, (suite à la page 4)

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS...



... indiquées sur les étiquettes!

DANS CE NUMÉRO

- VOICI DES FAITS (Page 2)
- LE PROBLEME OUVRIER (Page 2)
- LE BILL 34 (Page 3)
- UN ROMANCIER (Page 3)
- NEWS DIGEST (Page 4)

LA TUQUE VOTE DE GREVE à la Northern Veneer

Les négociations post-arbitrales, qui ont eu lieu cette semaine, n'ont pas été fructueuses. La compagnie refuse d'accepter les quatre recommandations du tribunal d'arbitrage qui, à l'unanimité, y compris l'arbitre patronal, accordent une formule d'atelier syndical imparfait, deux jours de Fêtes payées supplémentaires, une seconde semaine de vacances après deux ans de service, une augmentation générale des salaires de 15 sous l'heure, plus un rajustement de 5 sous pour les journaliers, ce qui porte le salaire de ces derniers à 75 sous l'heure, ce qui n'a certainement rien d'extravagant...

Mardi, au cours d'une rencontre entre les deux parties, la Compagnie a refusé catégoriquement d'appliquer la clause d'atelier syndical imparfait. Pour le reste, elle offre un montant de 5 sous l'heure, dont 1 sou pour les jours de fête, 1 sou pour les vacances; il resterait donc une augmentation de salaire de 3 sous l'heure, alors que le tribunal d'arbitrage, à l'unanimité, y compris l'arbitre de la Compagnie, a accordé de 15 à 20 sous.

De plus, le tribunal accordait une rétroactivité de 7 sous l'heure depuis le 19 février 1952, soit près d'un an, date d'expiration de la dernière convention collective. La Compagnie, elle, refuse toute rétroactivité. Le dernier contrat avait été dénoncé par le syndicat le 8 janvier 1952; depuis le début des négociations, la Compagnie a toujours refusé quoi que ce soit, bien que, selon des renseignements fournis devant le tribunal d'arbitrage, même si l'entreprise traversait, en 1952, une crise passagère, tout in-

dième que la crise est maintenant passée, si l'on en juge par les commandes et la production qui marche à pleine capacité. La preuve abondante fournie par la Compagnie au tribunal d'arbitrage en ce qui concerne sa situation financière, a abouti à la décision du dit tribunal d'accorder une augmentation de 15 à 20 sous l'heure. Sur le tribunal d'arbitrage siégeait l'avocat Boudreau, de La Tuque, qui représentait la Compagnie. M. Boudreau a, comme ses deux confrères, signé le rapport recommandant cette augmentation, après avoir entendu les représentations, la preuve et le plaidoyer des deux parties. Devant l'attitude de la Compagnie, les syndiqués de la Northern Veneer se sont réunis hier après-midi, et, après avoir entendu le rapport de leurs négociateurs, ont adopté la résolution suivante: Le syndicat décide de faire la grève mercredi matin si d'ici cette date la Compagnie ne modifie pas son attitude et qu'un compromis satisfaisant n'est pas obtenu.

NOUVELLES en trois lignes

Le Front Ouvrier rapporte qu'une "association des familles" serait en voie de formation à Montréal. Il s'étonne que la L.O.C. n'ait pas été consultée à ce sujet, alors qu'elle a déjà pris part à l'élaboration d'un projet similaire. On pourrait en dire autant du mouvement ouvrier qui a été le grand instigateur de toutes les législations familiales depuis quelque vingt ans.

Les salaires et autres questions connexes ont été les principales causes de conflits ouvriers l'an dernier. On leur attribue 94 pour cent de tout le chômage forcé du fait des grèves.

Les mineurs de charbon des provinces maritimes font campagne pour la prorogation des salaires à leur disposition pour se laver au sortir de la mine. Ils citent dans leur journal un officiel du gouvernement qui a dit: "La mine Dosco devrait au moins respecter les standards de propreté que l'on exige pour les étables".

M. Gregg a révélé aux Communes qu'on se prépare à reviser le Code fédéral du Travail. Quant à celui de la Province de Québec, il est toujours entre les mains du Conseil supérieur du Travail qui étudie la version des "conseillers juridiques" du gouvernement.

Moins de grèves en 1952, révèle un rapport préliminaire du ministère du Travail. En revanche, plus de grévistes et plus de perte de temps. En 1952, il y eut 213 grèves au Canada comprenant 118,463 ouvriers et une perte de 2,869,587 homme-jours à rapprocher de 259 grèves, 102,870 ouvriers et une perte de 901,739 homme-jours. Depuis 1939, l'année record fut 1946 avec 228 grèves dans lesquelles 139,474 ouvriers participèrent entraînant une perte de 4,516,393 homme-jours.



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE MONTREAL
Plateau 5151 865 est, rue Ste-Catherine

DANS LE MOUVEMENT

SHERBROOKE Voici des faits!

Le syndicalisme ne se fait pas dans les nuages mais dans la réalité. Les syndiqués de Sherbrooke l'ont bien compris. Dans la chronique syndicale qu'ils diffusent chaque semaine à la radio, ils ont entrepris de porter à la connaissance de tous les conditions économiques véritables de leur région. On lira avec intérêt l'étude suivante, préparée par Fernand Bourret, et qui fait bien comprendre les tâches considérables qui attendent les gars de Sherbrooke.

Le 4 janvier dernier, la *Voix Syndicale des Cantons de l'Est*, rapportant des statistiques tirées du dernier recensement, disait qu'en 1951, 2,673 chefs de famille de Sherbrooke gagnaient moins de \$2,000 par année et que 2,411 chefs de famille gagnaient entre \$2,000 et \$2,500 par année.

Il s'est trouvé des gens pour mettre en doute ces statistiques fournies par le gouvernement fédéral et pour dire que de tels salaires n'existaient plus dans Sherbrooke.

Evidemment, nous ne sommes pas capables de nommer tous les chefs de famille de Sherbrooke, qui gagnent moins de \$2,000 par année en ce moment. Mais chose certaine, c'est que nous pouvons nommer plusieurs. Chose certaine, c'est que nous pouvons nommer des employeurs dont la majorité des employés gagnent moins de \$2,000 par année, même chez les employés syndiqués. Que dire alors des employés qui ne jouissent pas de la protection d'une convention collective de travail.

Nous avons actuellement entre nos mains la liste complète des employés d'une maison de Sherbrooke laquelle nous a poussé à l'arbitrage parce qu'elle ne veut pas augmenter le salaire de ses employés.

Après 8 ans: \$40

Seulement 2 de ses employés couverts par le certificat de reconnaissance syndicale que nous avons gagné actuellement \$40 par semaine. Un de ces employés qui est au service de cette maison depuis 8 ans gagne \$40 par semaine depuis deux ans. En 1950, il gagnait \$35 par semaine et avec ce salaire, il devait subvenir à la subsistance de 8 dépendants.

Les autres employés, tous des chefs ou des soutiens de famille, gagnent \$33, \$35 et \$37 par semaine pour une semaine de travail de 49 heures. Un homme marié, soutien de trois personnes et qui doit payer un loyer mensuel de \$40, ne gagne que \$33 par semaine; un autre employé de la même maison doit voir à la subsistance de 5 dépendants avec un salaire hebdomadaire de \$35 par semaine. Pas étonnant qu'avec un salaire de famine comme celui-ci cette famille soit réduite à ne pouvoir se contenter de d'un logis de trois pièces pour lequel elle paie \$25 par mois.

Nous pourrions repasser le dossier de tous et chacun des employés de l'entreprise dont nous avons parlé et prouver ainsi que

de **KUYPER** BLENDED GIN
La vraie saveur de Hollande
FONDÉE EN 1895
DISTILLÉ AU CANADA

les chefs qui gagnent moins de \$2,000 par année ne sont pas une exception à Sherbrooke mais au contraire qu'ils sont légion.

Les plus bas

Pensez-vous que de tels salaires se comparent avantageusement avec ceux qui sont payés, dans d'autres parties du pays? Pensez-vous que ces salaires se comparent à ceux qui sont payés généralement dans l'industrie dans la province de Québec.

Les statistiques officielles de la *Gazette du Travail* pour le mois d'octobre 1952 nous disent que le salaire moyen de l'ouvrier canadien était de \$53.90 par semaine. Les mêmes statistiques nous disent que c'est dans la province de Québec, à l'exception des provinces Maritimes, que sont payés les salaires les moins élevés.

Même plus, pour les villes d'importance mentionnées dans la *Gazette du Travail* du mois d'octobre, c'est à Sherbrooke que les salaires sont les moins élevés.

Voici les chiffres en question. A Montréal, le salaire moyen est de \$52.03 par semaine; aux Trois-Rivières, le salaire moyen est de \$51.11 par semaine; à Drummondville, le salaire moyen est de \$49.42 par semaine; à Québec, le salaire moyen est de \$44.40 par semaine; enfin, à Sherbrooke, le salaire moyen est de \$44.52 par semaine.

Comme on le voit, la province de Québec se classe parmi les provinces où les salaires hebdomadaires sont les moins élevés tandis que Sherbrooke se classe en dernière place des salaires payés dans les villes industrielles de la province de Québec mentionnées dans le numéro d'octobre de la *Gazette du Travail*.

Et les prix!

Encore si les ouvriers de Sherbrooke payaient moins cher pour leur loyer, pour le combustible, pour les aliments de consommation, pour l'habillement.

Mais non! Les statistiques nous disent encore que le coût de la vie est aussi élevé à Sherbrooke que dans les autres villes de la province, sinon plus élevé que dans la plupart des autres villes de la province.

Dans les villes importantes de la province, seule la ville de Chicoutimi enregistre des prix plus élevés que la ville de Sherbrooke pour le hifecq, pour le bacon, pour l'agneau, pour la farine, pour les confitures, pour le fromage, pour la graisse, pour les oignons, pour les fruits, pour le thé et le café, ce qui s'explique en raison de la distance qui sépare Chicoutimi des grands centres fournisseurs.

Par ailleurs, Sherbrooke vient en second rang après Sorel pour le prix des oeufs mais occupe le premier rang pour le prix de la viande hachée à la livre et pour le prix du beurre.

En résumé, en ce qui concerne l'alimentation, le coût de la vie est en moyenne plus élevé à Sherbrooke que partout ailleurs dans les autres villes importantes de la province.

Loyers

En ce qui concerne le loyer, un article paru dans *La Tribune*, du 9 octobre dernier, nous apprend que le prix des loyers à Sherbrooke est de \$10 plus élevé que partout ailleurs au pays.

Voici quelques extraits de cet article: Le prix moyen des logements à Sherbrooke est de \$37.36 par mois, soit près de \$10 au-dessus de la moyenne générale du pays fournie par les statistiques d'Ottawa, à la fin de l'année dernière.

Le logement dans notre ville, où, toujours d'après les statistiques fédérales, le revenu moyen est plus bas que dans la majorité des villes canadiennes de même importance, constitue donc l'un des items les plus dispendieux du budget familial.

Le journal *La Tribune* ajoutait que l'enquête menée à Sherbrooke par l'un de ses journalistes démontrait qu'il était à peu près impossible de se procurer un logement convenable pour le loyer moyen de \$37.36 et que le prix du loyer des logements disponibles et jouissant de quelques commodités indispensables variaient entre \$85 et \$110 par mois.

LE PROBLEME OUVRIER

Une maison!

Mais les ouvriers n'ont pas de quoi se loger ni leur famille. Inutile de poser de nouveau le problème! Il se pose de lui-même, et crûment, aux regards de tous ceux qui veulent voir, et, cruellement, aux yeux de ceux qui en sont victimes. Et la solution de ce problème doit être au centre des préoccupations de tout mouvement ouvrier tant soit peu clairvoyant et responsable. Et de fait, l'on peut voir que la C.T.C.C. et la L.O.C., pour ne nommer que ceux-là, semblent en avoir fait le problème ouvrier No 1, auquel il faut résolument s'attaquer.

Mais il apparaît évident qu'il dépasse l'initiative des individus et celle même des organismes intermédiaires. Les pouvoirs publics ont donc le devoir de s'y arrêter et d'apporter un concours efficace à la solution du problème, puisqu'aussi bien, le bien commun s'y trouve engagé. On semble craindre, en certains milieux, que l'Etat, en abordant des solutions plus hardies, ne se lance dans une aventure qui comporte des risques financiers trop forts et trop hasardeux. Mais les valeurs qui se gaspillent dans les fautes sont pourtant beaucoup plus précieuses et beaucoup plus hautes. Et la situation devrait émouvoir tous ceux qui ont à coeur la pureté des moeurs, la simplicité et la cohésion de la famille, la fécondité des foyers, l'avenir des jeunes travailleurs, la paix sociale, le relèvement de la classe ouvrière et la guérison de cette plaie sociale qu'on appelle le prolétariat. Car ce sont là, à la vérité, autant de valeurs et de problèmes qui sont impliqués dans le problème de l'habitation. Que si l'on dépense des milliards pour défendre ces mêmes valeurs sur d'autres continents, on ne devrait pas hésiter à risquer quelques millions pour remédier à un mal qui s'aggrave tous les jours et qui devient une plaie sociale. Car, sans vouloir sous-estimer l'importance des autres problèmes qui confrontent actuellement l'Etat, celui du logement pour la famille ouvrière peut être considéré comme le plus urgent.

Qu'on relise plutôt le numéro 48 de la *LETTRE PASTORALE COLLECTIVE* de nos évêques sur le problème ouvrier, et l'on pourra constater avec quelle instance ils en réclament la solution.

QUESTIONNAIRE. — 1.- Comment la stabilité et la fécondité des foyers sont-elles engagées dans le problème de l'habitation?

2.- Quel problème moral soulève celui du logement dans les agglomérations ouvrières?

3.- Est-il vrai de dire que le problème du logement est devenu un problème social? Qu'une équitable solution pourrait promouvoir la paix sociale?

4.- Comment peut-on dire qu'aujourd'hui, la solution de ce problème dépasse l'initiative individuelle et celle même des groupements? Quel rôle pourrait jouer l'Etat pour aider les individus et les organismes intermédiaires?

Le Bill 34: une saleté

Le bill 34 n'a pas encore force de loi. Pour qu'il s'applique, il faut que le Conseil législatif le ratifie. Il est donc temps encore de protester contre cette loi injuste qu'André Laurendeau, dans un éditorial du "Devoir", qualifiait de "saleté". C'est cet article, le meilleur à notre avis qui ait été publié sur le sujet, que le "Travail" reproduit ici. Il montre clairement pourquoi les citoyens du Québec ne doivent pas accepter ce projet de loi très dangereux.

C'est donc vous dire, bien chers auditeurs, que le coût de la vie est aussi élevé à Sherbrooke que dans les autres villes de la province et que l'on ne peut nous accuser d'être exigeants quand nous demandons que les salaires dérisoires qui sont encore payés par certaines industries de Sherbrooke soient augmentés de façon à permettre aux familles ouvrières de boucler leur budget autrement qu'en faisant des dettes ou en serrant la ceinture.

L'objet premier des conventions collectives de travail que nous présentons aux employeurs de Sherbrooke, c'est tout d'abord d'améliorer le sort matériel des familles ouvrières, le but premier de nos revendications reste encore un salaire qui permettra à l'ouvrier de Sherbrooke de mieux faire vivre sa famille, de lui procurer non pas le luxe, mais simplement le nécessaire qui lui permettra de donner à ses enfants une nourriture saine et fortifiante et un toit confortable au-dessus de la tête de sa femme et de ses enfants.

Libéraux et unionistes, d'après la loi de 1945, étaient les gardiens des élections. M. Duplessis estime que c'est trop de générosité. Les élections, il pense qu'il peut les garder seul. C'est aussi, par surcroît la meilleure manière de garder les résultats.

Les amendements qu'on discute en ce moment à l'Assemblée législative, et qui s'appellent le bill No 34, ne sont pas mauvais d'un bout à l'autre. Ainsi la période électorale est augmentée d'une semaine; le temps consacré à la révision sera plus considérable et les candidats obtiendront une copie de la liste cinq jours plus tôt, etc.

Mais un article, le nouvel article 49, vicie tous les autres. Il statue que dans les villes les énumérateurs seront nommés par le président d'élection (lui-même choisi par le gouvernement, c'est-à-dire par M. Duplessis). Il n'y en aura qu'un par section de votes, au lieu de deux comme auparavant (un libéral et un unioniste). Cet énumérateur unique cesse d'être un "officier d'élection" dès sa tâche finie: il peut alors devenir officiellement propagandiste et organisateur ministériel. Enfin il possède "l'immunité", comme d'ailleurs tous les officiers d'élection; il devient très difficile d'agir contre lui-même s'il ne fait pas son devoir.

Les libéraux invoquent le ciel et la terre contre ces amendements. Ils sont lésés, de toute évidence. Et il faut admettre que le bien commun est lésé avec eux. M. Marier l'a souligné dans un discours admirable par son information, sa sobriété et sa vigueur.

Nous avons vu hier que l'énumération est la clef de voûte de la liste électorale. Elle constitue le recensement des électeurs. Tant vaut le recensement, tant vaudra la liste. Peut-être faut-il avoir vu des élections de près pour bien saisir l'importance de ce fait, et voir comment de "petits détails" peuvent entièrement fausser un résultat.

Sans doute, la révision permet de corriger des erreurs, et ici les libéraux conservent leur rôle. Mais elle le permet à deux conditions: d'abord, qu'elles ne soient pas trop nombreuses, ensuite, que les deux parties aient participé à la confection des listes.

On peut bien reviser un texte seulement si on en possède une connaissance suffisante, et s'il n'est pas bourré de fautes.

Les libéraux ont de bons techniciens de l'élection. Ils savent l'importance fondamentale de l'énumération. De là la violente campagne qu'ils déclenchent à l'Assemblée législative.

Mais en se défendant, les libéraux se trouvent à nous défendre aussi.

Ils défendent le principe que l'énumération doit être faite par deux personnes appartenant à des partis opposés. M. Duplessis exige le monopole. Il n'a pas été satisfait du vote dans les villes. Il craint sans doute une mésaventure encore plus grave dans l'avenir.

J'ai rarement lu augmentation plus faible que celle des ministériels. M. Duplessis se contente d'affirmer les faits. M. Sauvé fait

du sarcasme, en quoi il est passé maître, mais qu'est-ce que cela change à la question? Le Dr Leclerc dit qu'il parle au nom du bon sens, mais il ne dit rien. M. Omer Côté défend la vertu civique et la pureté électorale, et ce n'est pas drôle. M. Jean-Jacques Bertrand, qui est un jeune député intelligent, sera bien humilié de relire le résumé de son discours quand il le fera à froid.

Car selon M. Bertrand, "ce qui importe plus que la préparation d'une liste électorale, c'est l'usage que fait l'électeur de son droit de vote". La question est précisément de savoir si l'électeur pourra en faire usage.

"D'ailleurs, ajoute M. Bertrand, pourquoi ce qui a donné satisfaction à la campagne serait-il injuste dans les villes?" Pour la raison, M. Bertrand, qui fait que les règlements de la circulation de Sainte-Rose-du-Défilé ne sauraient convenir à Montréal. Au reste, je renvoie le député de Missisquoi aux discours de M. Duplessis en 1945.

Dans ce temps-là aussi, "énumérateurs, scrutateurs, présidents d'élection" étaient "des gens de chez nous". Mais M. Duplessis reconnaissait alors ce qui crève les yeux: à savoir que dans une ville les gens ne se connaissent pas les uns les autres. Les télégraphes, les défranchisations en masse sont possibles précisément quand les gens ne se connaissent pas.

M. Duplessis voudrait préparer une vaste escroquerie électorale qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Il voudrait annuler d'avance la mauvaise humeur des villes, qu'il ferait exactement ce qu'il fait.

Il supprime au départ le témoin gênant. Il le fait sans le moindre prétexte. Ses actes disent: "Ce témoin me gêne, je le supprime." Ensuite la pureté électorale des unionistes pourra s'en donner à coeur joie.

A une époque où l'indifférence politique croît dangereusement, M. Duplessis impose à l'électeur de surveiller la liste électorale. Il sait que l'électeur moyen n'en fera rien. Il n'est pas facile, déjà, de l'amener au poll, cet électeur moyen. M. Duplessis exige au surplus qu'il vérifie la liste et entreprenne de longues démarches.

M. Duplessis est tout ce qu'on voudra, mais pas un naïf. Il sait que dans leur masse, les électeurs moyens ne bougeront pas.

Cet amendement est donc évidemment mauvais, évidemment rétrograde, évidemment partial et antidémocratique. Il est indéfendable. La ministérielle *Gazette* elle-même demande la suppression de l'article 49: cette couleur est trop visqueuse à son gré.

En bref, M. Duplessis donne à son parti le moyen le moins coûteux de voler les prochaines élections.

Peut-être fera-t-il voter le bill 34 par une chambre aveugle, après l'un des débats les moins libres que nous ayons vus.

On ne conçoit pas que le Conseil législatif avale cette saleté. André LAURENDEAU

Un romancier: M. Harry Bernard

Le public littéraire de la province de Québec connaît bien M. Harry Bernard. Il le connaît comme romancier. Or, M. Bernard est aussi un journaliste. Il signe des articles dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, hebdomadaire mascontain.

Le malheur, hélas, c'est que le public du *Courrier* connaît, lui aussi, M. Bernard comme romancier. Ce journaliste, apparemment, ne distingue pas très bien les genres littéraires. Quand il prend la plume pour décrire une situation de fait, son imagination lui joue des tours et son article tourne souvent au roman.

Il en va ainsi, par exemple, de deux éditoriaux qu'il vient de consacrer au projet d'arrêt général de travail mis de l'avant puis retiré par la C.T.C.C.

Vendredi, le 23 janvier, il parlait de "M. Gaston Ledoux, président de la Fédération du Bas-Façoné". Ce n'est peut-être pas très grave en soi mais il est tout de même incroyable qu'un journaliste, écrivant sur la grève de Louiseville, ignore que Gaston Ledoux était président de la Fédération du Textile!

Dans le même article, M. Bernard parle encore de "l'historique réunion que l'on sait à Québec, que tinrent ensemble les chefs du mou-

vement syndical et ceux du parti libéral".

Dans un roman, "que l'on sait" règle bien des choses. Mais M. Bernard journaliste serait fort embarrassé de nous parler sans mystère de cette "historique réunion", d'en donner l'heure, le lieu, la date et la liste des participants. Nous craignons fort qu'il n'ait été une fois de plus victime de son imagination... créatrice.

Enfin, M. Bernard cite le député Germain Caron et vante le courage de ce dernier parce qu'il a affirmé "que la grève (de Louiseville) déclenchée en pleine crise du textile, était de toute évidence une manœuvre politique".

Comme dans les romans, M. Bernard prend la liberté de voir un seul côté de la médaille. Il ne souffre mot d'une autre déclaration publique du même député, qui déclarait aux ouvriers réunis, quelques minutes seulement après la déclaration de la grève: "Je vous appuierai donc jusqu'au bout!"

Est-ce à dire que M. Caron prouverait d'appuyer jusqu'au bout "une manœuvre politique de toute évidence" dirigée contre lui-même et son parti? Nous atteignons là un degré de fantaisie et d'incohérence qui devrait inquiéter, non seulement un journaliste bien renseigné et de bonne foi... mais même un bon romancier.

G. PELLETIER.

DES AMENDEMENTS DANGEREUX

Honorable Stuart Garson, Ministre de la Justice, Hôtel du Gouvernement, Ottawa, Ont.

Monsieur le ministre, Lors d'une réunion de la Fédération N.C. du Textile Inc. (C.T.C.C.) nous avons pris connaissance d'un projet d'amendement au Code Criminel.

Certains de ces amendements nous ont paru de nature à restreindre davantage l'exercice du droit de grève, nous protestons contre cette législation.

A notre avis, l'exercice du droit de grève est déjà assez précaire sans qu'on y ajoute d'autres dispositions qui seraient de nature à mettre entre

les mains du patronat d'autres moyens pour rendre encore plus difficile l'exercice du droit de grève.

Il me semble que si l'on doit amender les dispositions du Code Criminel en matière de grève, ça devrait être plutôt en vue de rendre praticable et efficace l'exercice de ce droit.

L'ouvrier canadien qui apporte sa contribution à l'Etat sous diverses formes et en particulier comme payeur de taxes, devrait être protégé par la législation lorsqu'il exerce un droit tel que celui de la grève.

Bien à vous, René GOSSELIN, président général.

RG/JP



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef: ANDRE ROY
Publiciste: ROGER MCGINNIS
Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal - FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

EXPORT
LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

LA SEMAINE

5 DOLLARS CHACUN!

SAINT-RAYMOND

Les membres du syndicat de la Pulpe et du Papier de Saint-Raymond viennent d'adresser aux grévistes de Louiseville un chèque de \$500 dollars pour la caisse de secours du syndicat en grève.

Il faut savoir, pour mesurer le générosité d'un tel geste, que le Syndicat de Saint-Raymond compte tout juste 101 membres. Le calcul est facile à faire : cela signifie que chaque membre a fourni au moins \$5.00 dollars.

Cela s'appelle de la générosité. C'est un exemple pour tous les autres syndiqués de la province. Le Travail félicite les gars de Saint-Raymond.

SAGUENAY LAC ST-JEAN

Collège du Travail

Dimanche après-midi, à 2 heures, à Arvida, salle du syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida Inc., 406 rue Mellon, le Collège du Travail a tenu son assemblée régulière. Le cours intitulé : "Le Chômage et ses remèdes" a été donné par M. René Tremblay, professeur d'économie à l'Université Laval. Le cours a été suivi d'un forum auquel les membres ont participé.

Fête syndicale

C'est donc dimanche le 15 février prochain, que le Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean des Syndicats nationaux a définitivement choisi pour inviter tous les officiers de syndicats et leurs épouses à assister à la Fête syndicale, organisée spécialement pour eux. Voici le programme de cette journée :

2.00 h. p.m. — Réception des invités (Salle des Syndicats nationaux, 73 est, rue Racine, Chicoutimi).

2.15 h. p.m. — Forum : "La femme et le syndicalisme".

3.30 h. p.m. — Film ouvrier : "Avec ces mains-là".

6.00 h. p.m. — Souper canadien.
8.00 h. p.m. — Conférence : "Syndicalisme et famille", par M. le chanoine Henri Pichette, aumônier de la C.T.C.C.

9.00 h. p.m. — Soirée récréative (pièce, chant et musique).

Nous prions les officiers de répondre à l'invitation qui leur sera faite, dans le plus bref délai possible, afin de connaître le nombre de convives que nous aurons pour le souper.

SHAWINIGAN

Syndicat des Travailleurs de l'automobile

Ce syndicat a tenu son assemblée générale mensuelle vendredi soir dernier au local de la rue des Cèdres. A cette assemblée générale il a été question du comité de compétence qui doit siéger bientôt afin de classer dans leur catégorie tous les hommes de métier. Les représentants du syndicat qui ont été nommés pour siéger sur ce comité, iront à Montréal cette semaine avec les représentants des employeurs pour assister à une séance d'examen au Comité paritaire de Montréal. Ceci nous laisse entrevoir que notre comité sera bientôt prêt à commencer les séances d'examen pour nos syndiqués. On sait que

dans le contrat de travail il y a une clause qui prévoit que lorsque les employés seront classés, ils recevront le salaire de leur catégorie avec effet rétroactif à la signature du contrat, c'est-à-dire au 1er septembre pour plusieurs.

Wabasso

Le tribunal qui est chargé d'étudier le cas des 60 congédiements à la Wabasso, se réunit de nouveau aujourd'hui, à 11 heures de l'avant-midi. Les séances d'arbitrage se tiennent à la salle du poste de police No 1.

La Compagnie continue de faire sa contre-preuve.

Grand'Mère Knitting

On nous apprend que la prochaine séance du tribunal d'arbitrage qui siège dans l'affaire de Grand'Mère Knitting, aura lieu le 12 février prochain, en la salle de l'Hôtel de Ville de Grand'Mère.

Journée d'étude

Une journée d'étude se tiendra dimanche à l'école Immaculée-Conception, sous les auspices du Conseil central des syndicats. Le thème de cette journée d'étude sera la sécurité syndicale. Comme on vous l'a annoncé dimanche dernier, les conférenciers seront : Gérard Pelletier, directeur du journal "Le Travail", Jean-Paul Goffroy, conseiller technique de la C.T.C.C., et Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la C.T.C.C.

Cette journée d'étude débutera à 9 h. 30 du matin pour se terminer vers les 4 heures de l'après-midi. Le dîner sera pris en commun à l'Hôtel Shawinigan. Les frais d'inscription sont de \$2. Le prix du repas est compris dans les frais d'inscription.

Tous les syndiqués sont invités à cette journée d'étude.

A Louiseville

Grâce à la générosité de la population de Grand'Mère, nous avons fait parvenir un autre camion de vêtements aux grévistes de Louiseville. En effet, au cours de la semaine dernière, des syndiqués de Grand'Mère ont visité chacun des foyers qui avait manifesté le désir de venir en aide aux familles des grévistes de Louiseville. Un plein camion de vêtements s'est dirigé vers Louiseville au milieu de la semaine dernière.

Nous remercions bien sincèrement, au nom des grévistes et de leurs familles, toutes les personnes qui ont contribué à amoindrir leur misère, soit en donnant des vêtements, de l'argent, ou en aidant à faire cette collecte.

Il n'y a eu aucun développement important dans la grève, les personnes qui seraient en mesure de faire quelque chose pour régler le conflit ne bougent pas... pendant ce temps les grévistes, avec un courage extraordinaire, continuent d'espérer que le gouvernement fera quelque chose pour régler cet angoissant problème.

Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, dans une récente circulaire au clergé diocésain, demande que soit récité quotidiennement le rosaire dans toutes les églises et chapelles du diocèse pour implorer le règlement de la grève de Louiseville. Depuis le 10 mars dernier, écrit Son Excellence, la grève de Louiseville dure. On connaît l'acuité des misères qu'engendre une telle situation. Egalement il est facile de soupçonner la difficulté qu'il y a, pour chacun, de rester calme dans pareille atmosphère de contrainte, d'anxiété et de profonde souffrance.

Afin de hâter un règlement, si vivement attendu, nous demandons que d'ici la fin du conflit soit récité quotidiennement à cette intention le rosaire dans toutes les églises et chapelles publiques.

Nous incitons tous les syndiqués à continuer de prier pour qu'un règlement juste et équitable vienne solutionner ce grave problème social. Nous leur suggérons de suivre les conseils de Son Excellence Mgr l'Evêque en allant assister nombreux à ces exercices religieux qui se feront dans nos églises respectives.

LE CARDINAL...

(suite de la page 1)

parce que la dureté des uns a provoqué la colère des autres. "L'Eglise, a dit le Pape Pie XII, (Message de Noël 1942) ne peut ignorer ni refuser de voir que l'ouvrier dans son effort pour améliorer sa condition se heurte à un système social qui, loin d'être conforme à la nature, s'oppose à l'ordre établi par Dieu, et à la fin qu'il a assignée aux biens de la terre". Mais d'autre part il faut que tous ceux qui travaillent à bâtir un monde meilleur par de justes revendications se rappellent que seule l'union à l'Eglise élève l'homme à la

perfection de son être et de sa vitalité. Toujours selon l'enseignement du Pape l'union à l'Eglise forme des "hommes établis intégralement dans la condition inviolable d'images de Dieu; des hommes fiers de leur dignité personnelle et de leur saine liberté, des hommes justement jaloux de leur égalité avec leurs semblables en tout ce qui touche le fond le plus intime de leur dignité humaine; des hommes attachés d'une manière stable à leur terre et à leurs traditions".

AU CLUB RICHELIEU

Un esprit chrétien

L'Eglise assiste, avec effroi mais aussi avec sympathie à l'édification d'un monde nouveau. L'Economie, la Finance, la Politique, le Commerce ont leurs lois propres et les institutions que ces disciplines humaines édifient ne relèvent pas immédiatement et directement de la juridiction de l'Eglise. Mais l'Eglise doit avoir une influence sur les économistes, les financiers, les politiciens, les commerçants, car elle doit sanctifier tous les hommes non seulement pour les disposer à la vie éternelle, mais bien pour les préparer à cette vie, afin que par eux et en eux se réalise la grande demande du Pater : "Que votre Règne arrive".

Messieurs, la finance, le commerce, la politique peuvent construire de grandes et somptueuses Cités. Tant qu'il y aura des pauvres dans la Cité le chrétien ne peut pas dormir en paix. Aussi le Pape a-t-il exalté, dans son message de Noël 1952, le primat de la charité. A Noël, le Pape s'adressait à l'Eglise universelle, mais, le 17 janvier, il parlait pour notre Eglise de Montréal. Or, vous savez que le Pape a souligné l'initiative du Foyer de Charité comme un symbole et un signe tangible de notre amour pour les pauvres.

Messieurs, vous avez toujours manifesté un grand intérêt pour les oeuvres de charité et vous avez été des collaborateurs diligents et généreux des oeuvres en faveur de l'enfance délaissée et des pauvres de toutes catégories. Il reste encore beaucoup à faire. La bourse que les fidèles du diocèse de Montréal m'ont offerte à l'occasion de mon élévation au Cardinalat sera intégralement destinée aux oeuvres, mais c'est une goutte d'eau jetée dans l'océan des misères humaines qui assombrissent l'horizon de notre Cité. Il nous faudrait 100 millions de dollars pour accomplir les tâches les plus urgentes. Et ne dites pas que ces chiffres sont exagérés. Ils sont si peu à côté des bilans de la finance, du commerce et, osons le dire, du vice et de l'intempérance. Messieurs, bâtir une Cité chrétienne, c'est se dévouer aux oeuvres de charité. J'espère que tous les catholiques sincères qui entendent ces paroles ou liront ces lignes se rappelleront la

leçon que leur donne l'Eglise par ma voix.

La doctrine sociale de l'Eglise

Enfin, Messieurs, le Pape nous avertit que l'une des principales obligations du chrétien dans la Cité, c'est de faire connaître et de mettre en pratique la doctrine sociale de l'Eglise.

Tâche immense et urgente qui exigera de nombreux apôtres sociaux, tant prêtres que laïques, et qui ne sera jamais terminée en ce monde où les hommes élèvent sans cesse entre les classes sociales le mur des préjugés et des haines.

Nous trouvons, en core aujourd'hui, de chrétiens qui croient être de bons catholiques parce qu'ils sont fidèles à l'assistance à la messe et à la réception des sacrements, mais dont la pensée sociale n'a pas évolué depuis la publication des grandes encycliques pontificales sur la question sociale. Et parce que des intérêts puissants sont en jeu, on se raidit, on refuse l'étude sérieuse et calme des problèmes, on se réfugie dans les théories périmées d'une économie politique qui a bâti le monde en vue des richesses, préparant ainsi le lit aux doctrines subversives d'un matérialisme grossier qui nie la dignité de la personne humaine.

Messieurs, l'Eglise continuera son action indépendamment de l'obstination et de la mauvaise foi des sociétés. Elle a les promesses de la vie éternelle et les méchants le savent puisqu'ils refusent à des membres de la hiérarchie de prendre contact avec Rome, avouant par là qu'ils voient, dans la Papauté le seul obstacle qui leur barre la route pour la domination du monde.

J'ai dit à mes prêtres, lorsque je les ai rencontrés, vendredi dernier, que le Cardinalat consistait dans le vœu de servitude à l'Eglise jusqu'à l'effusion du sang. Je suis donc prêt avec les Archevêques de Budapest, de Zagreb et de Varsovie à souffrir dans les prisons, s'il le fallait, pour l'Eglise. Mais, Messieurs, ce jour-là où seraient vos libertés civiques? Que seraient devenues les richesses spirituelles de votre christianisme? Ne croyez-vous pas qu'il nous serait plus facile et moins coûteux de travailler ensemble à bâtir le Royaume de Dieu dans cette Cité?



Un système unique des résultats convaincants les centres d'apprentissage

De 1945 à 1952

17,237 ouvriers, jeunes et vieux, se sont rendus à nos Centres d'Apprentissage pour apprendre un métier ou pour améliorer leur rendement technique.

DANS LES METIERS DE LA CONSTRUCTION

six centres

Montréal, Joliette, Sherbrooke, Hull, Chicoutimi et Québec, on a formé 9,914 apprentis suivant la Loi de l'Aide à l'Apprentissage.

Les autres centres ont contribué à la formation de 7,323 artisans spécialisés dans les industries ou métiers suivants : chaussure, imprimerie, automobile, horlogerie et coiffure.

Le Ministère du Travail
de la province de Québec.

NEWS DIGEST

EDITORIAL COMMENT, on page 1, underlines Barrette's speech at the Assembly and the Minister's statement that there is no "acute social crises" in Quebec.

Le Travail agrees with the minister that in a vast majority of plants, relations between employers and employees are excellent. But there is a crisis just the same due to the fact that the provincial government does not assume its responsibilities towards the workers whose employers are anti-labor. The fact that both the Premier and the Labor ministers have supported in the past such companies as the Johns-Manville and the Associated Textiles indicates clearly enough that something is rotten in Quebec.

SHERBROOKE SURVEY — The knowledge of economic facts is essential to labor leaders and members since their very action consists in bringing a change in the economic situation of its members and of society.

Fernand Bourret, business agent of Sherbrooke's Central Council of the CCCL reports on salaries and prices in that city. Average salaries are the lowest reported by the Federal Bureau of Statistics for a town of that size, whereas prices and particularly rentals are higher in Sherbrooke than in most places of the same importance.